

Le métier d'assistant(e) maternel(le) :

Exercer à domicile, en Maison d'Assistant(e)s Maternel(e)s (M.A.M), en crèche familiale publique ou privée.



Accueillir

Avec bienveillance, l'enfant et sa famille, en cohérence avec la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant :

- Apprendre à connaître l'enfant et ses besoins .
- Savoir organiser la période d'adaptation avec les parents.
- Considérer les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant.
- Partager avec eux des observations et des connaissances professionnelles

Communiquer

Avec l'enfant :

- Se rendre disponible pour l'enfant : être à son écoute et considérer ses besoins.
- Accompagner l'enfant dans la compréhension et le respect des règles de vie commune.

Avec les parents :

- Entretenir le dialogue avec les familles en échangeant et en transmettant des informations constructives sur l'enfant.
- Faire preuve de retenue, de discrétion professionnelle et de diplomatie.
- Communiquer et s'enrichir du contact avec d'autres professionnel(le)s : Protection Maternelle Infantile (P.M.I), Relais Petite Enfance,

Organiser son activité

- Travailler et présenter un projet d'accueil qui puisse être un support de discussion avec la famille.
- Organiser l'espace, la journée d'accueil des enfants et les activités proposées en fonction des besoins et rythmes observés : repas, soins, sommeil, activités d'éveil... Dans le respect des préconisations des services de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I).
- Veiller à la sécurité et aux conditions d'accueil de l'enfant. Savoir alerter et réagir en conséquence.
- Connaître ses droits et devoirs de salarié et savoir se créer des outils de travail .
- Utiliser son droit à la formation continue afin de réactualiser ses connaissances.

UN SOCLE COMMUN :

Le métier d'assistant(e) maternel(le) est soumis à l'obligation d'obtenir un agrément délivré par le Conseil Départemental et à l'obligation de suivre un parcours de formation spécifique. Il ouvre droit à la formation continue.

	AVANTAGES	CONTRAINTES
Exercice à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie dans l'organisation du travail quotidien dans le respect des préconisations P.M.I et des attentes d'éducatives des familles. - Choix des rythmes de travail. - Rémunérations mensualisées et fiscalité avantageuse. - Primes à l'installation CAF, Prêt Amélioration Habitat, aides IRCM (régime prévoyance). - Négociation du tarif horaire. - Identification avec coordonnées sur les liste du RPE ... et sur le site Monenfant.fr gratuitement.. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et sécurisation de l'espace professionnel au sein espace privé (investissement matériel, organisation familiale). Équilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée. - Isolement professionnel possible . - Vulnérabilité du statut de salarié du particulier employeur.
Exercice en M.A.M Maison d'Assistant(e)s Maternel(les)	<ul style="list-style-type: none"> - Les avantages liés à l'exercice à domicile se retrouvent pour l'exercice en M.A.M - Prime d'installation, le Prêt Amélioration de l'habitat et l'aide au démarrage possibles sous conditions. - Espace de travail partagé, allègement de l'isolement professionnel. - Attractivité des conditions d'accueil pour les familles/ Délégation d'accueil possible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Régulation des conflits interpersonnels sans appui hiérarchique. - Charges financières spécifiques (frais de fonctionnement). - Conciliation de l'accueil individualisé de l'enfant et de sa famille avec une gestion collective.
Exercice en crèche familiale publique ou privée	<ul style="list-style-type: none"> - Salarié (e) d'une organisation ; statut professionnel renforcé, gestion des contrats par un tiers. - Soutien du travail d'équipe et de la hiérarchie, départ en formation continue facilitée. - Sécurisation des accueils : protocoles et projet éducatif. Matériel de puériculture fourni. - Indemnité d'attente si pas d'enfants en accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> - Moins d'autonomie dans la gestion de l'activité. Equilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée. - Pas de choix des familles et des rythmes de travail. - Pas de négociation tarifaire, et d'indemnités. - Obligation de participer aux temps de regroupement.

Risques professionnels communs : Responsabilité importantes dans l'exercice d'accueil de jeunes enfants/ Postures professionnelles et troubles musculo-squelettiques (TMS)/ Fluctuation de l'offre et de la demande, en rapport avec la natalité et les nombres de places d'accueil disponibles.

Des services sont là pour vous soutenir et vous accompagner :
Relais Petite Enfance, PMI, C.A.F.....